

L'information suivante est destinée à l'usage des membres de la Corporation Canadienne de Compensation de Produits Dérivés (« la CDCC ») et des participants agréés de Bourse de Montréal Inc. (la « Bourse »). Ce document est un sommaire officieux des conditions du rajustement. La CDCC et la Bourse n'assument aucune responsabilité quant à l'exactitude de ce sommaire. Les membres de la CDCC et les participants agréés de la Bourse doivent s'assurer d'avoir pris connaissance de la documentation publiée par les émetteurs concernés par cette transaction.



AVIS AUX MEMBRES

No. 2024 – 091

Le 16 juillet 2024

RAJUSTEMENT DE CONTRAT ANTICIPÉ Stelco Holdings Inc. (STLC) Plan d'arrangement

La Bourse de Montréal (la « Bourse ») et la Corporation canadienne de compensation de produits dérivés (la « CDCC ») souhaitent vous informer que Stelco Holdings Inc. (TSX : STLC; « **Stelco** » ou la « **Société** ») a conclu une entente définitive (la « **convention d'arrangement** ») avec Cleveland-Cliffs Inc. (NYSE : CLF; « **Cliffs** »), dans le cadre de laquelle Cliffs s'est engagée à acquérir la totalité des actions ordinaires émises et en circulation de Stelco (l'« **opération** ») moyennant la somme de 70,00 \$ CA par action (la « **contrepartie** »), soit 60,00 \$ CA en espèces et 0,454 action ordinaire de Cliffs (qui équivaut à 10,00 \$ CA en fonction du cours de clôture de l'action de Cliffs le 12 juillet 2024) par action de Stelco.

L'opération sera réalisée conformément à un plan d'arrangement intervenu en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*. Sa réalisation est assujettie à l'approbation des actionnaires de Stelco réunis en assemblée extraordinaire i) à raison d'au moins les deux tiers des voies exprimés et ii) à la majorité simple des voix exprimées (à l'exception des votes à l'égard des actions ordinaires devant être exclues conformément au *Règlement 61-101 sur les mesures de protection des porteurs minoritaires lors d'opérations particulières*). Outre l'approbation des actionnaires et du tribunal, l'opération est aussi assujettie aux approbations réglementaires applicables, notamment à celles au titre de la *Loi sur l'investissement Canada* et de la *Loi sur la concurrence* du Canada, à l'expiration ou à la cessation de la période d'attente applicable de la *Hart-Scott-Rodino Antitrust Improvements Act* (États-Unis), à l'approbation de l'inscription à la cote de la Bourse de New York des actions ordinaires de Cliffs émises aux actionnaires de Stelco et à l'approbation prévue par l'entente de financement de Stelco conclue avec le Fonds stratégique pour l'innovation du Canada, ainsi qu'au respect de certaines autres conditions habituelles relatives à la clôture de ce type d'opération. L'opération n'est assujettie à aucune condition de financement ni soumise à l'approbation des actionnaires de Cliffs. Sous réserve de l'obtention en temps opportun de toutes les approbations nécessaires, elle devrait être réalisée au quatrième trimestre de 2024.

À la clôture de l'opération, la Société s'attend à ce que Cliffs prenne les mesures nécessaires pour faire radier les actions ordinaires de Stelco de la cote de la Bourse de Toronto et pour que la Société demande à cesser d'être un émetteur assujetti aux termes des lois sur les valeurs mobilières canadiennes applicables. Les actions ordinaires de Cliffs sont négociées à la Bourse de New York. De plus amples renseignements sur l'opération, la convention d'arrangement, les conventions de soutien et de vote et l'assemblée extraordinaire des actionnaires de Stelco, notamment la copie des

Corporation canadienne de compensation de produits dérivés

100, rue Adelaïde ouest 1700-1190 avenue des Canadiens-de-Montréal
3^e étage C.P. 37
Toronto ON M5H 1S3 Montréal QC H3B 0G7
416-367-2470 514-871-3545
www.cdcc.ca

avis quant au caractère équitable, figureront dans la circulaire d'information de la direction devant être envoyée par la poste aux actionnaires inscrits pour l'assemblée extraordinaire. Des exemplaires des documents relatifs à la procuration pour l'assemblée extraordinaire, de même que d'une copie de la convention d'arrangement et des conventions de soutien et de vote, seront aussi accessibles sur le site SEDAR+, à l'adresse www.sedarplus.ca.

VEUILLEZ VOUS ASSURER QUE TOUS LES CLIENTS QUI SONT EN POSITION ACHETEUR OU EN POSITION VENDEUR DANS CETTE CLASSE D'OPTIONS SOIENT INFORMÉS DU PRÉSENT AVIS.

Pour de plus amples informations, veuillez communiquer avec le département des opérations de marché au 514 871-7877. Les membres de la CDCC peuvent communiquer avec la division des activités d'exploitation de la CDCC.

Anna Linardakis
Directrice, Activités commerciales
CDCC